



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 15 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-04-2024-092

**Objet : Rencontre des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA)
en Guadeloupe du 15 au 17 mai 2024 - Mise en mission d'un Élu.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.
Arrivée en cours de séance : Annick COMIER.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Christian RAPHA à Jonathan TABAR.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Germain DUTON.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-07-2020-055 donnant délégation de pouvoir au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau Communautaire ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2023-002 autorisant les frais de mission pour les agents, le Président et les membres du Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2024 n°CC-03-2024-058 portant « Validation de la stratégie territoriale multi-fonds 2021-2027, de la gouvernance et de la maquette financière proposée » ;

Considérant que dans le cadre de la stratégie territoriale 2021-2027, les Elus communautaires ont validé le principe de la création d'un GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture) cofinancé par le FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture). Ce DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) centré sur la mer, ses activités et ses acteurs, est un dispositif qui existe en France hexagonale depuis déjà plusieurs années ;

Considérant qu'en collaboration avec la Région de Guadeloupe, FAMENET (en français, Réseau de suivi, d'évaluation et de soutien local dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture), organisme mandaté par la Commission Européenne pour accompagner toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du DLAL FEAMPA, convie tous les GALPA des RUP (région ultrapériphériques) françaises à une rencontre en Guadeloupe en mai 2024. Actuellement FAMENET accompagne plus de 300 GALPA en Europe ;

Considérant qu'au vu de la nouveauté de la démarche DLAL dans les communautés de pêche et aquaculture des RUP françaises, cette rencontre aura pour objectifs :

- D'expliquer les bases du DLAL FEAMPA et de le situer dans le contexte du « Green Deal »,
- De fournir des exemples de projets financés par des GALPA 2014-2020,
- D'échanger sur les différentes activités des GALPA : sélection de projets, animation, montage de projets, suivi et évaluation de la stratégie, etc,
- De tisser des liens entre les GALPA des RUP et d'établir une ambiance de confiance et de collaboration fluide entre tous les acteurs concernés par la mise en place du DLAL dans les RUP françaises ;

Considérant la proposition d'autoriser Monsieur Thierry MARECHAL, Président de la Commission Littoral, Mer, Pêche, également membre de la Commission adhoc de CAP Nord Martinique chargée de la stratégie territoriale, à se rendre à cet évènement qui aura lieu en Guadeloupe du 15 au 17 mai 2024 ;

Considérant que FAMENET, Réseau de suivi, d'évaluation et de soutien local dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, prendra en charge les frais de transport, pour une personne par GALPA, et deux nuits d'hôtel sur place, les soirs des 15 et 16 mai. Une chambre à « La Créole Beach Hôtel » sera réservée et payée directement par FAMENET ;

Extrait n°BC-04-2024-092

Considérant la nécessité, évoquée par le Président, de la présence d'un administratif auprès de l'élu lors des missions ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la mise en position de mission de Monsieur Thierry MARECHAL, pour participer à la Rencontre des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) en Guadeloupe, du 15 au 17 mai 2024, au nom de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique.

Article 2 :

De valider que Monsieur MARECHAL soit accompagné pendant cette mission d'un administratif pour lequel CAP Nord Martinique prendra en charge les frais occasionnés.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00 Abstention déclarée : 00 Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 25 juin 2024



Président

Bruno Nestor AZÉROT